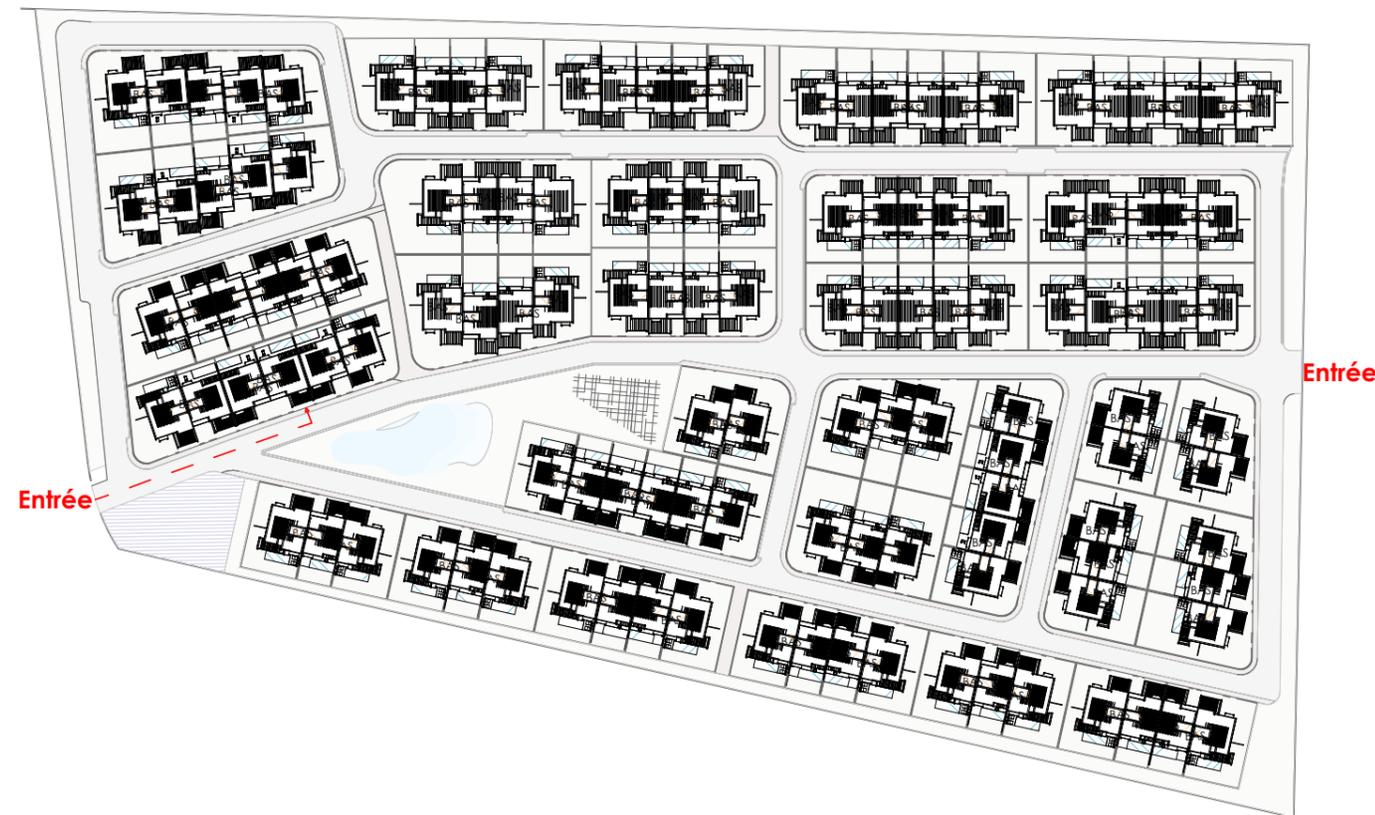


Plan toiture Terrasse  
Ech=1/250



Plan de Masse  
Ech=1/2000

CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION



Développeur:



Architecte:



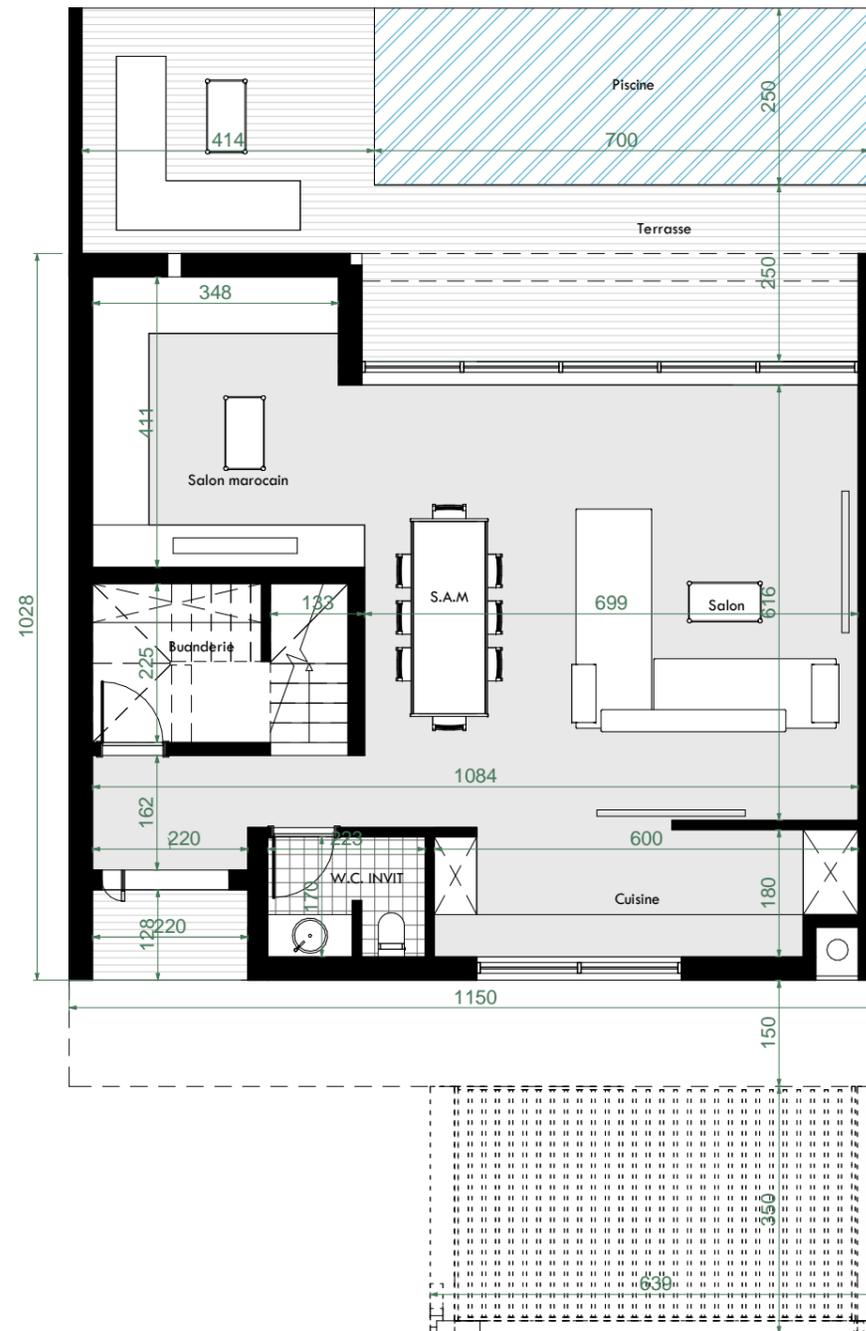
ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION	3.2
<b>SURFACE : 235.95 m<sup>2</sup></b>	
LOT	20
SUPERFICIE	251 m <sup>2</sup>

SURFACE PLANCHER	
PLAN RDC	102.45 m <sup>2</sup>
PLAN ETAGE	118.48 m <sup>2</sup>
PLAN TOITURE	15.02 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>235.95 m<sup>2</sup></b>
<b>TERRASSE PISCINE</b>	<b>31.21 m<sup>2</sup></b>
<b>PISCINE</b>	<b>7.00 m x 2.50 m</b>
<b>Roof top</b>	<b>102.00 m<sup>2</sup></b>

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat, les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle	---
N° Planche	1/5
Date	03/06/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION VILLA TYPE 3.2

**102.45 m<sup>2</sup>**

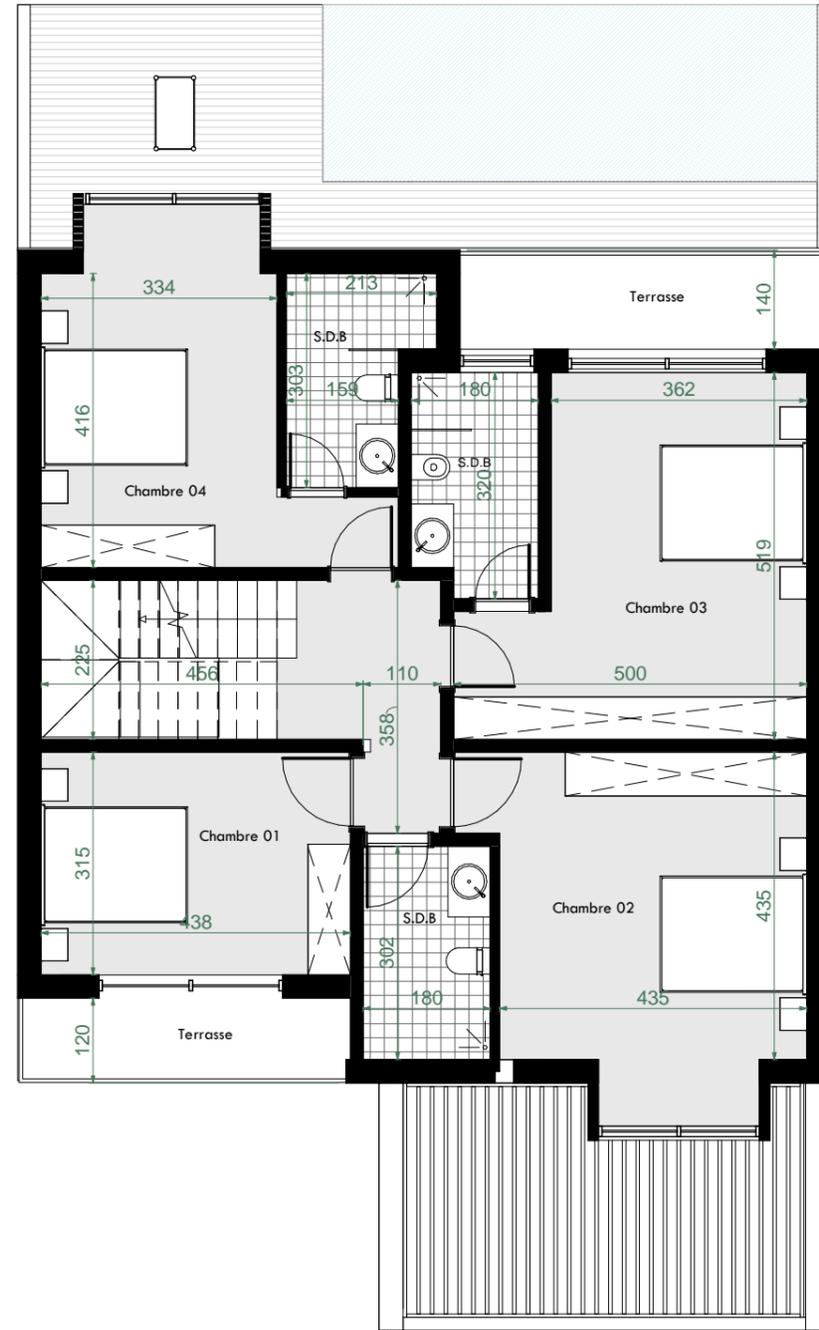
LOT 09 NIVEAU RDC

PIECES	SURFACES
HALL D'ENTREE	6.58 m <sup>2</sup>
W.C INVITEE	5.10 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	5.45 m <sup>2</sup>
CUISINE	13.98 m <sup>2</sup>
SALON MAROCAIN	18.99 m <sup>2</sup>
SALLE A MANGER	17.52 m <sup>2</sup>
SALON	31.04 m <sup>2</sup>
TERRASSE PISCINE	33.21 m <sup>2</sup>
PISCINE	7.00 m x 2.50 m

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 2 / 4 Date 16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GULMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION **VILLA TYPE 3.2**

**118.48 m<sup>2</sup>**

LOT **09** NIVEAU **ETAGE**

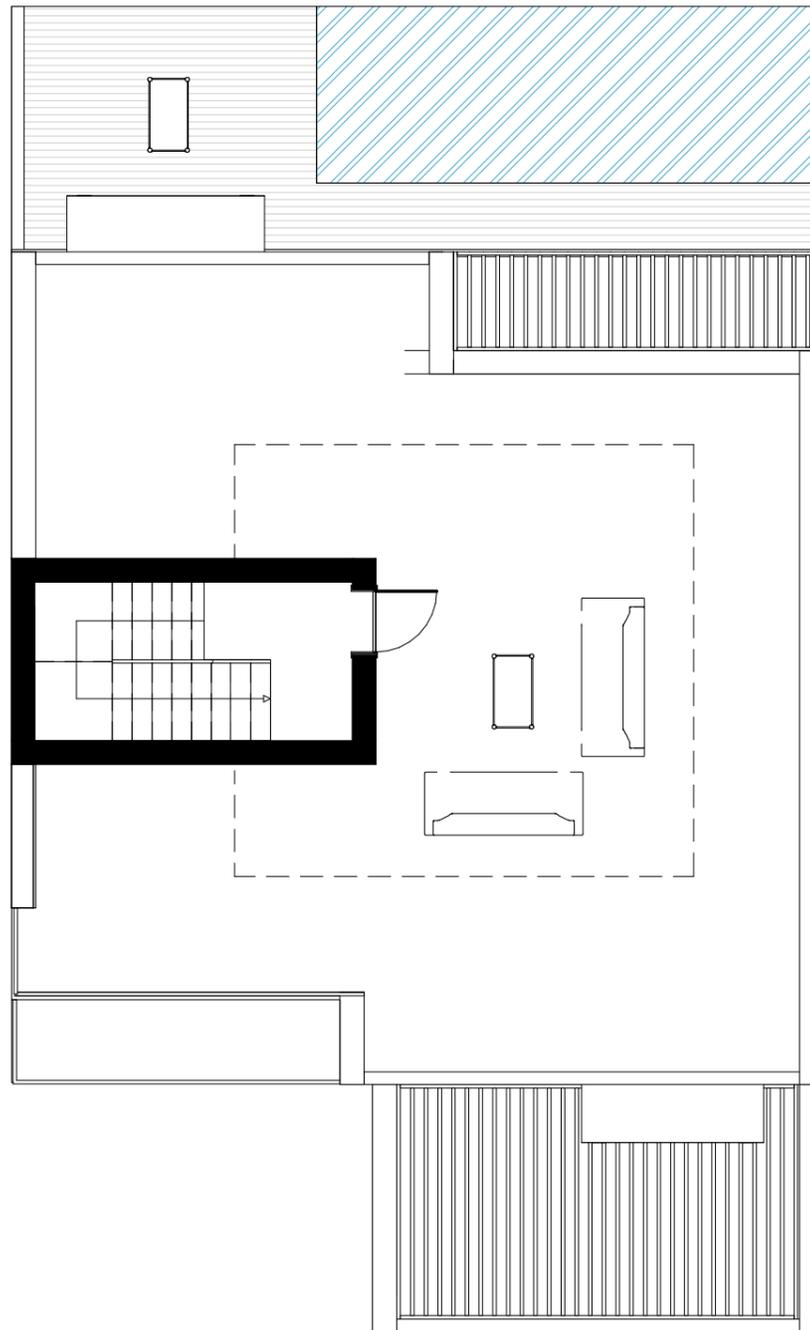
PIECES	SURFACES
HALL	7.22 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 01 :	17.47 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 02 :	25.62 m <sup>2</sup>
S.D.B COMMUNE :	7.05 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 03 :	29.74 m <sup>2</sup>
- CHAMBRE	25.42 m <sup>2</sup>
- S.D.B	6.81 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 04:	28.06 m <sup>2</sup>
- CHAMBRE	21.36 m <sup>2</sup>
- S.D.B	7.53 m <sup>2</sup>
TERRASSE CH 01	5.57m <sup>2</sup>
TERRASSE CH 03	7.33 m <sup>2</sup>

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat, les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 3/4

Date 16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GULMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION	VILLA TYPE 3.2		
<b>15.02 m<sup>2</sup></b>			
LOT	09	NIVEAU	TOITURE
TERRASSE ACCESSIBLE		102.00 m <sup>2</sup>	

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	4/4	Date	16/04/2025